

Certificat de constance des performances

N° 0672-CPR-0347

Conformément au règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement portant sur les produits de construction), ce certificat s'applique

Bois lamellé collé, classes de résistance jusqu'à GL 32 Éléments composites collés en bois lamellé collé

Rubner Holzbau AG
Via Alfred Ammon 12
39042 Bressanone (BZ)
Italie

39042 Bressanone (BZ)
Italie

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans

l'annexe ZA de la/des
norme(s) harmonisée(s) **EN 14080:2013**

dans le système **1**

sont appliquées pour la performance déclarée dans ce certificat et que le contrôle de la production de l'usine du fabricant est capable d'assurer la

constance des performances du produit de construction.

Ce certificat a été délivré le 6 avril 2016 pour la première fois et restera valable aussi longtemps que ni la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes AVCP, ni les conditions de fabrication dans l'usine ne sont modifiés de manière significative, à moins que le certificat soit suspendu ou retiré par l'organisme de certification de produit notifié.

Ce document a été traduit uniquement à des fins informatives. La version originale est publiée en allemand. En cas de doute, la version allemande est valide.



Stuttgart, 20 septembre 17

Aicher

Leitender Akademischer Direktor Dr. S. Aicher
Directeur de l'organisme de certification

